

CAHIER DES CHARGES INGENIERIE COLLECTIVE

Assurer le suivi social du salarié

Constat

La conjoncture sociale et économique de notre société laisse aux associations un rôle important dans la création d'emploi. Cependant les dirigeants associatifs bénévoles n'ont pas forcément les compétences pour la gestion des ressources humaines.

On compte sur notre territoire une quarantaine d'association employeuse. Cela représente environ 300 emplois. Majoritairement, ces salariés sont sous contrat aidés ce qui nécessite un encadrement particulier mais défaillant.

Faute de moyen en interne et de connaissances, les structures externalisent les démarches liées à la déclaration sociale, le traitement de la paye ou encore le suivi de leurs salariés.

Objectifs à atteindre

Les ateliers devront permettre aux participants d'appréhender les différents aspects de la fonction employeur : comprendre son rôle, ses responsabilités, les acteurs.

- Le statut social du salarié
- Les formalités liées à l'embauche
- Les absences du salarié
- Les exonérations et le calcul des cotisations sociales et patronales
- Déclaration et règlement des cotisations (URSSAF, Sylaté...)
- Les dispositifs et outils de soutien aux employeurs associatifs (groupement d'employeur, impact emploi...)

A l'issue de la formation, le participant devra être capable de :

- Identifier les organismes liés au statut social du salarié
- Connaître les différentes démarches à effectuer pour être en règle
- Effectuer un suivi social des salariés

MODALITES DE SELECTION DU PRESTATAIRE

Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :

- **Compétences en projet associatif,**
- **Compétences en gouvernance associative,**
- **Connaissances des institutions locales de Saint Martin,**
- **Connaissance du milieu associatif local et de ses spécificités,**
- **Bilingue français/anglais.**

Une expérience de l'appui aux acteurs associatifs employeurs est indispensable ainsi qu'une pratique du diagnostic collectif et de l'animation de sessions d'appui-conseil collectives.

Modalités de participation à l'Atelier

Chargée de suivi en charge de l'action : Rachelle Chilin - rchilin@initiative-saint-martin.fr

Modalités générales : se référer au document annexe «Modalités Générales».

Délais de réponses :

Ouverture de l'appel à proposition	Lundi 23 janvier 2017
Clôture de l'appel à proposition	Lundi 06 février 2017
Réponse au candidat retenu	Vendredi 10 février 2017

Modalités de fonctionnement : Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée ne s'apparente pas à une formation mais bien à un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

Participants : un membre élu du Conseil d'Administration ou du bureau, un dirigeant bénévole ou un directeur ou coordinateur salarié. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée :** chaque module aura une durée de 1 journée
- **Nombre de session :** prévoir 2 sessions sur l'année
- **Date de réalisation des ateliers :** la première session devra se tenir avant le mois de juin sous réserve d'un nombre suffisant d'associations inscrites (minimum de 5 participants inscrits).
- **Lieu :** à déterminer par le prestataire.
- **Conditions d'inscription :** être une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés.

Cette action est cofinancée par :

